

ON S'ABONNE :
 A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an... 16 fr.
 Six mois... 9 fr.
 Trois mois... 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS
 ANNONCES, 25 centimes la ligne.
 RÉCLAMES, 40 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 7 Décembre 1867.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 5 décembre.	69 20	99 »»
Du 6.....	69 10	98 70
Du 7.....	69 15	99 »»

PRIMES EXCEPTIONNELLES RÉSERVÉES

A NOS ABONNÉS

MAGNIFQUES ÉTRENNES

LES PLUS BEAUX LIVRES ILLUSTRÉS
 A prix deux fois supérieurs, ces livres défilent toute comparaison ; richesse, élégance, intérêt, bon marché.

1^{re} Prime

L'ALBUM DE LA GALERIE DE RUBENS dite du Luxembourg, composé de 25 tableaux avec un beau portofolio de Rubens, (dans nos bureaux), 22 fr.

2^e Prime

(Collection Armengaud),

Les galeries publiques de l'Europe par J. Armengaud. — Toute l'Italie et ses merveilles 3 volumes, 975 gravures 104 fr.

La révolution Française par Jules Janin. — 2 vol. 750 gravures 70 fr.

Les reines du monde par nos premiers écrivains. — 1 vol. 180 gravures 30 fr.

La Russie historique Pittoresque et monumentale par Pierre Artamoff et J. Armengaud, 2 volumes 549 gravures 70 fr.

Les trésors de l'art par J. Armengaud. — 1 volume, 150 gravures 60 fr.

Tous ces ouvrages, magnifiquement reliés, tranches dorées, des maroquins du Levant, plaques or fin, imprimés par Ch. LAHURE, sur papier velin supérieur, sont tous du même format royal in-4^o.

On peut demander la collection entière de M. Armengaud, ou l'un des ouvrages séparément.

Pour recevoir l'envoi franco dans les départements, soigneusement emballé, ajouter aux prix ci-dessus 2 fr. par volume pour le port.

Adresser les demandes au Directeur du journal accompagnées d'un mandat sur la poste.

BULLETIN.

La séance d'hier, au corps législatif a fait largement intervenir la théologie dans la politique. Le discours de M. Chesnelong qui a commencé et le discours de M. Guérout qui a terminé cette séance, sont : le premier une apologie du catholicisme ; le second, un réquisitoire contre la papauté. Deux membres de la majorité, MM. de la Tour et de Benoist, ont protesté, avec une grande énergie, contre la double prétention de la gauche, de soutenir seule la dignité

CONCERT ORPHÉONIQUE

Dimanche soir, il y avait fête dans la salle de spectacle de la ville : une fête patronale, comme une dévotion à S^{te}-Cécile. C'était aussi une fête de famille : une réunion d'adeptes et d'amis d'une institution sympathique à la jeunesse locale, une soirée donnée au public de Cahors par l'Orphéon cadurcien.

En un temps de liberté des théâtres, — liberté dont aucun *Impressario* n'use à notre profit, il faut le reconnaître, — devons-nous faire mépris de telles assemblées, et devons-nous regretter d'avoir répondu à l'appel qui nous a été fait ? Non. Certes. Le public peut avoir la certitude que s'il était exclusivement nourri de la panacée théâtrale si bien apprêtée par les auteurs du jour aux goûts de la multitude, sans parler de la *Belle-Hélène* et autres plats offenkochiques, les habitués du théâtre quand-même, nous voulons dire les amateurs de théâtre, n'en seraient pas mieux portants. Il est certain que le public en France aime le spectacle ; mais il y a quelque chose de pire que de se passer complètement de spectacle, c'est de hanter des théâtres où les pièces ne sauraient intéresser ni l'esprit ni le cœur, et dont l'argot révolte le goût autant que le bon sens. Et après tout, nous autres provinciaux, habitants tristes d'une région polaire, habitués à nous priver de ces auditions brillantes par le fonds et la forme, — nous devons nous complaire dans les spectacles modestes, simples : modestes s'ils sont foncièrement honnêtes, simples pourvu qu'ils soient toujours sérieux.

de la France et de représenter les idées libérales et progressives.

Les attaques de l'opposition se résument dans cet argument que le gouvernement français viole le droit des gens, puis d'autres droits encore, en intervenant à Rome.

On parle de la mise en état de siège de l'Irlande, par suite de l'agitation des féniens.

Il est question à Berlin d'incorporer le duché de Lanembourg dans la monarchie prussienne. Une proposition dans ce sens serait faite à la Chambre des députés.

Des lettres de Londres ne croient pas impossible que l'Angleterre invite bientôt la France à une conférence sur la question d'Orient, attendu que les relations entre la Serbie et la Turquie sont très tendues, que la situation de la Crète est toujours précaire, que la Roumanie est un dangereux élément, et que la Russie semble gagner chaque jour plus d'influence. Nous ne contesterons pas l'utilité d'une entente des grandes puissances sur la question d'Orient ; mais il nous semble que la question romaine est autrement importante pour le moment, et que jusqu'ici l'Angleterre s'est peu souciée de participer à la réunion qui doit la résoudre.

Si la Prusse prend part au congrès, ce ne sera qu'à titre de nonvotant présidentiel du Nord.

Un meeting de catholiques tenu à Londres, le 5 décembre, a exprimé le dévouement des catholiques anglais au Pape, niant que Rome doive être la capitale de l'Italie ; ils affirment que Rome est la capitale de la chrétienté, et déclarent que chaque puissance chrétienne doit protéger le Pape par la force.

La Presse de Vienne annonce qu'en dehors de la France et de l'Italie, qui cherchent un programme de la conférence, M. de Beust a l'intention de faire des propositions laissant la future assemblée parfaitement libre de ses opinions et de ses votes.

Les journaux italiens annoncent qu'un grand nombre d'arrestations ont été opérées, ces jours derniers dans plusieurs villes pour des motifs politiques. On parle d'un complot contre le gouvernement. Garibaldi est complètement rétabli. A Naples, on a placardé des écrits en faveur du rétablissement de François II.

Mais, du reste, à une époque où les distances de toute nature s'affaiblissent sensiblement, où chacun ne se recommande que par le talent qu'il a acquis et dont il devrait être fier, pourquoi les amateurs distingués, les artistes d'élite sans l'être de profession, — et il y en a beaucoup dans le monde, aussi remarquables par le mérite que par la modestie, — pourquoi les amateurs doués d'un talent instrumental ou vocal, hommes ou dames, dames surtout, ne viendraient-ils pas relever l'attrait de ces soirées de province ? Nous l'avons dit quelquefois et nous exprimerons toujours le regret sincère de ne pas être entendu : ce serait le moyen de rendre à notre public des soirées agréables et instructives. Cela remplacerait avantageusement l'occupation futile ou maligne du coin du feu, ou nous préserverait de l'isolement, qui est la somnolence de toutes nos facultés. Ce serait un moyen de restituer au théâtre sa moralisation : nul en effet ne conteste la moralisation du théâtre, si le répertoire théâtral est sage dans les œuvres et dans l'interprétation, et s'il ne caresse pas les mauvais instincts du public.

Mais nous voilà bien loin de notre soirée théâtrale de dimanche dernier. Nous y viendrons. Avant d'aborder le côté artistique, nous tenons à faire remarquer une chose : nous sommes dispensés de dire que tous les accessoires obligés étaient conformes aux traditions : La salle n'était pas splendidement éclairée, les fleurs ne resplendissaient pas le long de la rampe, les toilettes des galeries ne luttaient pas de fraîcheur. — Tout cela faisait un peu défaut, — non pour nous éviter de dire une banalité, — sans doute en raison d'une froideur rigoureuse : circonstance naturellement hostile aux fleurs, peu propice à l'exhibition des toilettes, en un mot aussi peu favorable à l'entraînement mondain qu'à l'enthousiasme lyrique. — Plaisanterie à part, il faisait un temps !... un de ces froids humides qui nous invitent à caresser la flamme de l'haleine du soufflet, à écouter le pétitement des étincelles du

La session du Congrès des Etats-Unis a été ouverte par un message du président Johnson. Ce document, dont le télégraphe nous transmet la substance, laisse à l'écart les questions extérieures ; il n'y est rien dit, par exemple, des affaires du Mexique. Quant au débat relatif à la réconciliation des Etats du Nord avec ceux du Sud, le message s'exprime en ces termes, où l'humeur déborde :

« L'espoir d'une restauration facile de la Constitution par la législature du Congrès a été déçu. L'Union n'existe plus comme l'entendaient nos pères. Le Président espère que tous les partis se mettront finalement d'accord pour une solution en harmonie avec les intérêts du pays et de la Constitution.

« Le Président demande instamment que le Congrès abolisse l'acte qui place les Etats du Sud sous la domination militaire qui, si elle continue, augmentera les impôts et peut finalement amener une banqueroute nationale. Une armée permanente et plus de 200 millions de dollars par an, seraient probablement nécessaires pour maintenir la suprématie des nègres. »

M. Johnson expose que la situation financière va en s'améliorant aux Etats-Unis, les dépenses annuelles de la guerre sont réduites à 77 millions de dollars.

Aucun paragraphe n'a trait aux affaires d'Europe. Que devient donc la doctrine Monroe ? Comment pourront être menées à bien la question d'Orient, la question allemande, la question italienne, si le gouvernement de Washington, dont le chef est menacé de la cour d'assise, ne vient pas y mettre la main ?...

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Bruxelles, 4 décembre.

Le cardinal archevêque de Malines est mort ce matin à sept heures.

Rome, 4 décembre.

Le Journal de Rome publie un Bref du pape, daté du 29 septembre dernier et remis au cardinal d'Andréa, le 12 octobre. Ce bref rappelle que le cardinal a été suspendu de l'administration de son diocèse de la Sabine et de l'abbaye de Subiaco pour avoir violé la loi de la résidence, malgré l'injonction du Pape. A ces admonitions, le cardinal a répondu par des lettres injurieuses ; il en a appelé au Pape mieux informé ; il a protesté par des mandements adressés à ses diocésains et a sommé le Pape de révoquer la suspension. En conséquence, le Pape déclare le cardinal d'An-

foyer... un de ces brouillards à ne pas oser sortir pour voir pendre des féniens. — Allez donc savourer une cantilène quand vous frissonnez et que vos dents claquent ! Allez solliciter des dames de ne point matelasser leurs épaules, dissuadez une *miss* d'empâter son derme délicat de pâte de riz, tandis que le point culminant de la face pousse si fort au rouge.

Le programme du concert était exclusivement composé de musique vocale. Morceaux de chant pour tous genres de voix d'homme et morceaux d'ensemble, voilà la composition dudit programme. Eh bien ! vous tous qui n'assistiez pas à cette soirée, vous me croirez, si vous voulez, la soirée a été variée, agréable, complète. Personne n'a éprouvé le besoin d'entendre le plus petit solo de cornet à piston, de trombone, de cor, de contrebasse. Madame X^{***}, je l'affirme, n'a pas pensé à Arban, à Diéppo, à Vivier, à Botesini. Comprenez-moi bien. Je ne prétends pas dire que si Thalberg ou Allard, M^{lle} Nilson ou la diva Patti, s'étaient fait entendre, nous n'aurions pas eu une plus forte dose de charme et d'intérêt ; je veux dire que le petit nombre de ceux qui auraient pu se rendre compte de la différence s'attendaient à cette privation et qu'ils n'ont pas eu à la regretter.

Notre Société chorale, dont la notoriété est aujourd'hui considérable, et qui avait justifié à l'avance ses succès par les progrès incessants qu'elle a faits depuis sa création, s'est montrée digne de son passé. Dans cette soirée, elle a donné quatre chœurs ; deux déjà chantés dans des concerts précédents, les *Martyrs aux arènes* et le *Chant des amis*, et deux nouveaux : *La Lyre*, de Gastinel, et *Les Buvards*, de Laurent de Rillé. La lyre, s'il nous en souvient bien, était le chœur imposé aux premières divisions de Paris, et qui a valu à l'Orphéon de Cahors un premier prix. Ces chœurs formaient une combinaison assez heureuse, car deux étaient d'un style sévère ; et les deux autres sont de demi-caractère, dans le genre léger ou gracieux. Tous ces ouvrages, d'une exé-

drée suspendu de sa dignité et de ses droits de cardinal, y compris même le droit d'assister au conclave, et lui donne trois mois pour venir se présenter humblement devant le St-Père, sous peine d'être privé du cardinalat, de son évêché et de ses bénéfices.

Florence, 4 décembre soir.

L'Opinion assure que le ministre des affaires étrangères a envoyé aujourd'hui à Paris une note dans laquelle, tout en acceptant les déclarations contenues dans la note de M. de Moustier, du 27 novembre, comme un gage que la politique de la France ne sera pas un encouragement ni un appui aux ennemis de l'Italie, il se réserve de faire connaître au Gouvernement impérial les propositions qui, selon lui, devraient être soumises à la Conférence.

Florence, 5 décembre.

Hier soir, une réunion de députés a résolu de porter M. Lanza à la présidence de la Chambre.

Une réunion des membres de la gauche a décidé de porter M. Rattazzi.

Madrid, 4 décembre soir.

La Gazette officielle publie un décret convoquant les Cortés pour le 27 décembre et déclarant close la session 1866-67.

LE LIVRE BLEU.

2^e article.

Télégraphie. — L'administration des lignes télégraphiques a poursuivi en 1867, l'amélioration graduelle du réseau. Ses efforts ont porté principalement sur les lignes de Paris à Bordeaux, à Toulouse, à Nîmes, à Montpellier, à Béziers, à Narbonne, à Perpignan, à Cahors, à Mulhouse ; les restaurations que ces lignes ont subies auront pour résultat de les placer dans des conditions plus favorables de conductibilité et d'isolement. Au Havre, une ligne souterraine a été substituée au réseau aérien qui traversait la ville.

La télégraphie des chefs-lieux de canton, n'a pas été oubliée. Environ 200 bureaux municipaux ont été ouverts ; 120 autres, pour lesquels les formalités préliminaires ont été tardivement accomplies, seront organisés au retour de la belle saison.

Il n'a pas encore été créé de ligne directe entre la France et l'Amérique ; l'entreprise sera prochainement tentée par une compagnie disposée à en accepter les risques, sans réclamer ni subvention ni privilège.

Tabacs et poudres. — Le produit de la vente des tabacs et des poudres réalisé depuis le commencement de l'année, permet de compter sur un accroissement total de plus de 6 millions. Ce résultat, sur lequel le développement de la consommation pendant l'Exposition universelle n'a pas été sans in-

fluence difficile, ont été rendus avec justesse, intelligence du sujet, expression bonne des nuances musicales.

A cette occasion, nous ne marchandons point nos félicitations à l'Orphéon de Cahors. Cette Société — pour tenir tête à tous les exercices publics qui sollicitent ses efforts, concerts, concours, et toutes autres auditions, — ne peut s'appesantir trop longtemps sur chaque ouvrage. Or, tandis que les études s'exercent sur un chœur nouveau, d'un genre différent, le souvenir s'émousse et la perfection de l'ensemble doit forcément en souffrir. Bien d'autres raisons encore font apprécier le mérite de l'Orphéon, le mérite de son habile directeur : par exemple, la mobilité qui se produit en général dans le personnel d'une Société chorale. Des sujets utiles, parfois indispensables, se retirent inopinément et affaiblissent l'énergie d'une partie ; un sujet novice, parfois moins bien doué, s'introduit dans une partie et rompt l'équilibre. Toutes ces causes indépendantes du zèle et du talent de la majorité des membres d'un orphéon influent sur les résultats.

S'il nous était permis de signaler les modifications les plus saillantes qu'il serait à propos d'introduire dans l'interprétation des morceaux exécutés, nous dirions : le chœur des *martyrs* révèle de l'indécision dans les mouvements, une ardeur par trop vive dès le début, car elle a influé sur l'exécution de la pièce entière. — Le *chant des Amis* a présenté quelque confusion dans les accords qui terminent le *largo* du commencement et quelques incorrections dans *l'adagio marziale* du milieu. Nous demanderions peut-être moins de rapidité dans le mouvement de la marche, au contraire une rapidité plus grande dans les mesures finales. Les voix, selon nous, supportent une précipitation moins vive que les instruments à vent ou même à cordes. L'accélération du mouvement écrit porte obstacle à la prononciation des paroles et semble vouloir faire absoudre une insuffisance par

fluence, témoigne des progrès incessants de cette branche importante des revenus publics.

Postes. — Le mouvement des correspondances et le nombre des objets transportés par le service des postes, tendent chaque année à s'accroître. Sous l'influence des augmentations de crédits qui lui sont annuellement accordées, l'administration continue à donner un large développement à la plupart des branches de son important service. Ainsi 100 nouveaux établissements de poste ont été ouverts au public, 100 bureaux de distribution ont été convertis en bureaux de plein exercice et plusieurs bureaux simples ont été transformés en bureaux composés. Le service rural a été également perfectionné. Une somme de 150,000 fr. a été ajoutée à la dotation de ce service. Au moyen du dédoublement de tournées trop étendues, de modifications apportées dans l'itinéraire des facteurs, de double levées des boîtes et quelques augmentations de salaires, la distribution des correspondances a été notablement accélérée, et plus de 800 communes importantes ont reçu la faculté de répondre le soir aux lettres arrivées le matin, tandis qu'auparavant elles ne pouvaient répondre que le lendemain aux lettres reçues la veille.

L'an dernier, l'administration des postes a commencé à prêter son concours au service télégraphique : en 1866, vingt-quatre bureaux de poste ont été chargés de la gestion des bureaux télégraphiques, dix-neuf bureaux de poste ont été investis de la même fonction. L'entente des deux services tend à doier, sans frais pour le trésor, un certain nombre de localités nouvelles du bienfait de la communication électrique.

Agriculture. — Le grand intérêt du perfectionnement de notre système d'enseignement agricole a continué de fixer l'attention de l'administration, et elle a recueilli avec le plus grand soin, afin d'en étudier l'application, les idées énoncées dans les dispositions de l'enquête agricole. Conformément aux vœux émis pour l'introduction ou la généralisation de cet enseignement spécial dans les écoles primaires, elle s'est occupée, de concert avec le ministère de l'instruction publique, des moyens d'assurer une réalisation aussi prompte que possible du programme adopté par la commission.

ITALIE.

On nous écrit de Rome, le 30 novembre :

La cour de Rome a adhéré, en principe, à la proposition d'assister à une conférence sur les affaires d'Italie. Elle formulera ses réserves, s'il y a lieu, lorsqu'elle connaîtra le programme de cette conférence. Mais, pour le moment, elle n'en a exprimé qu'une, assez élastique, celle de faire valoir ses droits. La circulaire du cardinal Antonelli, en date du 19, aux agents diplomatiques du St-Siège, n'a dès-lors aucune raison d'être. Ou elle n'existe pas, ou les journaux en ont dénaturé la teneur.

Il a paru, sous la date du 17, une sorte de manifeste du *Comité romain d'insurrection*. Ce comité est inconnu à Rome. Il y a eu ici, à partir de 1859, un *Comité national romain*, organe du parti unitaire modéré, et un *Comité de l'action*, organe du parti unitaire avancé, chacun ayant son journal clandestin et lançant ses proclamations. A la suite d'une fusion plus ou moins réelle des deux partis, les comités ont fait place, le 17 juillet dernier, à une *Junte nationale romaine*, qui s'est dissoute le 22 septembre. Le 8 octobre, le *Comité national romain* a reparu sur la scène, mais avec un renfort d'éléments empruntés au parti avancé.

une verve simulée.

Un mot sur les chœurs nouveaux : Le chœur des *Buaveurs* est une charmante page tombée de la plume d'un compositeur, auquel l'Orphéon français est grandement redevable, Laurent de Rillé. C'est un petit chef-d'œuvre de couleur locale, de grâce et d'harmonie. Il débute en la forme d'une évocation à Bacchus, le dieu du vin : c'est le premier toast d'un festin splendide. Bientôt le vin pétille, et chaque convive s'épanche finement jusqu'à ce que la gaité la plus franche déborde de tous côtés. L'enivrement a poussé jusqu'au délire... Cependant une douce pensée a traversé tous ces cerveaux troublés, le génie des tendres rêveries voltige dans une atmosphère épaisse et la fumée du vin semble s'échapper en spirales vaporeuses et se perdre... on s'éveille : la fine gaité revient ; elle est plus que jamais ardente. On dirait d'une bande de satyres et de faunes en train de vider harmonieusement leur coupe à la gloire de l'enfant de Sémélé. — Le chœur de *La Lyre* a un caractère tout autre : il est traité par le compositeur dans le style ordinaire des pastorales. Ce morceau, tel que nous l'avons entendu, n'a pas un grand cachet d'originalité, et, sans être dépourvu de saveur et de délicatesse, il n'a point ces qualités qui entraînent l'exécutant et émeuvent le public : mais il faut savoir qu'il est détaché d'une *trilogie* qui a nom *Les voix de l'avenir* et qu'il perd grandement de son mérite et de son effet par cet isolement. Un tableau perd souvent de son prix s'il est détaché de son cadre ; à coup sûr, un ouvrage détaché de son introduction et de son épilogue peut perdre une grande partie de son sens. Nous avons dit que ce morceau épisodique avait été imposé au concours de Paris : notre orphéon l'avait travaillé avec amour. Il nous semble entendre encore ce cher monsieur Gasnel, exprimer sa reconnaissance pour l'empressement scrupuleux avec lequel nos orphéonistes s'efforçaient de se conformer aux instructions minutieuses d'un auteur pénétré de son

L'insuccès de l'invasion des provinces et de l'insurrection de Rome, des divisions intestines que la police exploitait habilement, ont jeté les unités dans un désarroi dont ils ne sont pas encore revenus. — Les deux fractions sont aussi nettement accusées que jamais, seulement elles manquent de centre. On remarque, il est vrai, que la fraction avancée a gagné, en nombre et en prépondérance depuis les derniers événements ; mais de là à l'existence d'un *Comité romain d'insurrection*, il y a loin. Le manifeste en question a été publié à Ancône, où se sont retirés les chefs de file de la démagogie. Hier, seulement, quelques exemplaires en ont été répandus dans Rome.

Rien n'a justifié, jusqu'à présent, les appréhensions exprimées par le *Giornale di Roma*, dans son article du 26, évidemment publié pour enrayer le mouvement de concentration des français sur Civita-Vecchia. On prétend, ce soir, que le bureau de recrutement de Sora enrôle chaque jour une centaine d'individus, et qu'une avant-garde de six garibaldiens a essayé de désarmer un poste frontière à Grotte-San-Stefano. Mais il n'y a en réalité, aucun symptôme de danger sérieux. Les détachements pontificaux sont échelonnés de manière à pouvoir se porter rapidement sur les points menacés. La population est tranquille, et pour peu qu'il ait confiance en elle, le gouvernement peut y puiser, en cas de besoin, les éléments d'une milice nationale.

Une foule de communes émettent depuis longtemps ce vœu. Les hommes des Squadriglie ne sauraient être considérés comme une milice nationale : ils touchent une somme et sont à la disposition de la gendarmerie pour la répression du brigandage.

Ce qui prouve, d'ailleurs, que le gouvernement ne s'alarme pas outre mesure, c'est qu'il a fait conduire à la frontière Toscane, ce matin, par une escorte de français, 832 autres prisonniers garibaldiens. Comme les 621 du convoi du 24, ils ont presque tous refusé de signer la promesse de ne plus prendre les armes contre le Pape ; comme à eux, on leur a déclaré qu'ils seraient traités avec les rigueurs des lois s'ils venaient à être repris.

Un grand nombre de prisonniers, surtout ceux qui appartiennent aux provinces pontificales anciennes ou actuelles se sont donné un faux nom et une fausse patrie. Malgré ce travestissement, plusieurs entre autres deux chefs du parti avancé, originaires des provinces actuelles, ont été reconnus. Ces individus, ceux qui ont commis des crimes communs sur le territoire Papal, ainsi que les blessés ne seront pas rendus pour le moment du moins.

On a permis aux garibaldiens de recevoir des secours en argent ou en nature, et même aux blessés, de recevoir des visites. Cependant, la princesse Marie Della Torre-Salasco, venue pour l'assistance de ces derniers, vient de recevoir l'ordre de quitter Rome.

Le Pape a mis son palais du Quirinal à la disposition des militaires convalescents.

La souscription organisée par l'*Osservatore*, avait produit, hier 38,776 fr. Le ministre des finances, Mgr Ferrari, a donné 2,000 fr. La plupart des oblats sont des moines ou des prêtres.

Restant à la disposition de la commission et on en attend 260, dont 245 Belges.

Le *Darrien* qui vient de prendre la mer, emmène l'état-major de la 1^{re} division (Dumont). Les français auront abandonné Rome le 5. La brigade Pothier (division Bataille), tiendra garnison à Civita-Vecchia et dans les environs.

Le duc Saldanha, ambassadeur de Portugal, devait arriver aujourd'hui par la voie de Florence.

On lit dans la *Nazione* de Florence :

Le général Garibaldi s'est embarqué sur l'*Esploratore* avec le colonel Camozzi, M. Canzio M. Basso et une famille anglaise du lieutenant colonel de l'armée britannique, M. Chamber et trois domestiques.

Le général Garibaldi arrivé à Caprera a beaucoup remercié le commandant et l'équipage de l'*Esploratore* et le colonel Camozzi qu'il a embrassé à diverses reprises avec effusion. L'*Esploratore* a ramené le lieutenant colonel Camozzi à Livourne.

Ces nouvelles sont faites pour démentir tout ce qui a été dit touchant la manière dont le général aurait été rudoyé. Garibaldi continue d'être gardé et à la disposition de l'autorité judiciaire. Le préteur de la Spezia, par ordre de l'autorité instruit l'affaire. Il a voulu interroger le général qui a refusé toute réponse.

Pour extrait : A. Layou.

œuvre !

L'exécution de ces deux morceaux, surtout du premier, a été très satisfaisante : Le public y a retrouvé les qualités ordinaires de notre Société Chorale ; il a manifesté son contentement par ses applaudissements chaleureux. Les attaques franches, le sentiment du rythme, l'intelligence des nuances, n'ont point fait défaut. Il aurait fallu peut-être plus de douceur langoureuse dans l'andante du milieu ; un peu plus de délicatesse dans l'expression des divers motifs de *La Lyre*, et moins de lourdeur dans les accompagnements des soli des brytons et des ténors. Loubli se fait autour de nos impressions ; le temps commençait à détruire l'effet des observations de détail.

Quelques mots sur les jeunes chanteurs solistes. M. C., basse, a fait entendre deux airs, anciens déjà mais populaires : en premier lieu une cantilène de M^{le} Mazel, *L'Orange à la grande Chartreuse*. Ce morceau écrit à la manière des poètes, qui s'occupent peu des règles de l'art et des difficultés d'interprétation, est très scabreux pour les chanteurs : il est noté tout à tour dans les registres les plus extrêmes de la voix de basse et l'artiste doit franchir subitement des intervalles considérables. M. C. a surmonté les difficultés avec habileté ; il a donné la preuve qu'il développait sans cesse les ressources d'un magnifique organe, aussi bien que son style. Il a dit franchement, avec une rondeur entraînante, le chant de mer du comte d'Adémir, le *forban*. Ce morceau a fait plaisir.

M. Veyre, le charmant ténor qui, au dernier concert, disait si gentiment la délicieuse sérénade de Gounod, a fait entendre une mélodie, les *soupirs de Faust*, et une romance, *l'Illusion*. On ne saurait dire avec plus de justesse, avec un sentiment plus exquis de la phrase musicale ; un peu plus de couleur seulement, c'eût été parfait.

Le baryton, M. Cahuzac, dont la voix rare ferait la fortune d'un pensionnaire du Conservatoire, avait

Revue des Journaux

La partie officielle du *Moniteur* ne contient que des jugements préparatoires à fin de déclaration d'absence.

LA FRANCE.

Nous remarquons dans le journal *La France* une lettre adressée à M. Jules Favre, sous la signature de M. A. Garcin ; en voici un extrait : « Votre discours sérieusement étudié se réduit à cette triple contradiction :

« Patriote, vous prêchez une politique qui aurait pour résultat inévitable l'abaissement moral de votre pays ;

« Libéral, vous portez à la liberté religieuse de la majorité de vos concitoyens une atteinte dont les événements, plus forts que vous, ne tarderaient pas à révéler toute la gravité.

« Homme religieux, vous sapez par la base le respect attaché à une grande religion, fondée sur l'Évangile et qui a inspiré en 1848, à Pie IX, des paroles que vous ne pouvez vous empêcher de trouver sublimes.

« Il y a un point vers lequel je suis pleinement d'accord avec vous, c'est qu'il est temps de sortir de l'indécision et de l'incertitude.

« Vous avez toute raison, monsieur, de dire qu'une politique nettement affirmée et soutenue par l'autorité morale de la France, aurait arrêté les agitateurs. Mais ne voyez-vous pas qu'en faisant cet aveu, vous répondez vous-même aux objections que vous soulevez ? Qu'est-il besoin, en effet, d'une armée de 50,000 hommes et d'une dépense de 100 millions, là où un mot pourrait suffire pour garantir efficacement les intérêts que nous défendons ?

PRESSE.

M. Cucheval-Clarigny, publiciste de la *Presse*, apostrophe en ces termes M. Jules Favre :

Vous nous montrez la politique italienne poursuivant un but opposé au nôtre, cherchant partout un appui contre nous, notre nom maudit en Italie, notre drapeau insulté, nos concitoyens proscrits, notre commerce mis en interdit et vous nous reprochez de n'avoir pas fait encore à ce peuple ingrat et malveillant le sacrifice de notre honneur ! Indiquez-nous donc, au moins, ce que nous pouvons espérer en retour.

PATRIE.

M. Ernest Dréolle, rédacteur de la *Patrie*, s'attachant à ébranler l'argumentation de M. Jules Favre, prétend que « le satirique orateur a proclamé lui-même la nécessité du pouvoir temporel. Que dit-il en effet ? poursuit M. Dréolle. Il prétend que le pape a provoqué la France et l'Italie par le Syllabus et par ses allocutions. Mais que sont ces actes ! Ils émanent du pouvoir spirituel. Quelle valeur ont-ils ? Elle est nulle au point de vue politique. Or, si vous venez vous-même confondre les actes du pouvoir spirituel avec les actes du pouvoir temporel, si vous déclarez que le pape, parlant comme chef de l'Église est un provocateur, si vous conseillez à la France et à l'Italie de répondre par la guerre aux objurgations du Vicaire, vous donnez raison à ceux qui disent : le pouvoir spirituel ne sera jamais indépendant s'il n'est garanti par un pouvoir temporel, c'est-à-dire par une force matérielle. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats*, résumant la situa-

attaqué cette fois le grand répertoire : il a chanté le grand air du premier acte de *Lucie* et le grand air du *Siège de Corinthe*. C'était presque de la témérité : M. Cahuzac, grâce à son beau timbre et la justesse de son intonation, aurait fait admettre et applaudir ces morceaux difficiles, s'il eût été en possession de tous ses moyens. M. Cahuzac était visiblement souffrant : indulgence plénière lui a été accordée.

M. Millerat a été chargé cette fois encore de la partie bouffe du concert : il s'en est acquitté à merveille. Le choix des morceaux avait été bien fait, et l'à-propos de ses costumes très heureux : le rire le plus franc a accueilli les deux chansonnettes le *beau chanteur* et *J'ons de l'OEil*. La note de la mimique était peut-être un peu forcée : modifiez-la tant soit peu. Commencez à propos, articulez bien et mettez bien en saillie tous les traits, vous direz la chansonnette fort bien.

Il y aurait injustice à passer sous silence les services rendus par Madame Combes. L'accompagnateur n'a pas seulement le mérite particulier de faire sa partie avec la richesse de correction que le talent comporte, mais aussi de remettre dans le droit chemin, le soliste qui aurait quelque tendance à s'en écarter. On comprend que nos chanteurs s'appuient avec assurance sur un accompagnement aussi solide que complaisant. Toutefois les bons offices de Madame Combes auraient été plus appréciés, plus utiles mêmes pour les chanteurs, s'il eût été mis à sa disposition un instrument meilleur et mieux accordé.

Cependant le talent des solistes dont nous venons de parler, est une preuve palpable des résultats pratiques de l'institution orphéonique. Des vocations particulières se révèlent et la Société chorale voit naître dans son sein des aptitudes spéciales qui lui sont à elle-même d'un secours puissant. Nous sommes heureux de rendre un nouvel hommage à la persévérance avec laquelle les ménestrels cadurciens poursuivent leur carrière, à leur fidélité à la cause

tion d'après les discussions parlementaires actuelles, s'exprime ainsi dans son Bulletin : « Le parti clérical trouve que la France ne fait pas assez pour le pouvoir temporel ; le parti libéral trouve qu'elle fait trop, au contraire ; et tous les deux demandent au gouvernement de renoncer aux demi-mesures et de se prononcer, enfin, ou pour la papauté temporelle ou pour l'Italie.

« Il est impossible de ne pas voir dans cet accord imprévu un indice de l'état général des esprits. Tout le monde en France est fatigué de cette éternelle question romaine qui est une cause permanente d'agitation et qui peut, d'un moment à l'autre, lancer le pays dans des complications redoutables pour des intérêts qui, en somme, sont pour nous d'une importance secondaire. »

MONDE.

Le *Monde* reproduit des correspondances de Rome, en date du 28 novembre. Elles tendent à démontrer que le retrait des troupes françaises peut entraîner pour le Saint-Siège de déplorable conséquences : « La vérité, en deux mots, lisons-nous dans ces lettres reproduites sous la signature de M. Taconet, est que l'horizon, un moment éclairci, s'est rembruni de nouveau et menace de laisser éclater sur Rome une tempête plus sérieuse et plus terrible que celle que l'on a eu à supporter il y a quelques semaines. Les États pontificaux sont une seconde fois sous le coup d'une imminente irruption de chemises rouges. »

Pour extrait A. Layou.

Nouvelles du jour

— Dans les cercles parlementaires, on répand de nouveau, et cette fois en y insistant le bruit d'une dissolution du Corps législatif à la fin de la présente session, et d'une convocation des électeurs pour le mois de mai 1868.

— Le bruit se répand que l'Impératrice, accompagnée du Prince Impérial, se propose d'aller passer à Nice une partie des mois de décembre et de janvier. Il ne serait pas impossible que S. M. en réalisation d'un vœu formé il y plusieurs années, allât passer les fêtes de Noël à Rome, et présenter au St-Père son filleul, le Prince Impérial.

— La commission de la presse s'est réunie le 4, avant la séance publique. Elle a entendu M. le baron de Janzé qui a développé l'amendement dont il est l'un des auteurs. Il n'y a encore rien de décidé. Une prochaine réunion doit avoir lieu.

— Une nouvelle poursuite est dirigée contre le *Courrier français*, à raison d'un article publié le 28 novembre et signé Emile Daireaux M. A. Lepage, gérant ; Dubuisson, imprimeur, étaient cités devant M. Brunet, juge d'instruction pour aujourd'hui.

— MM. Robinet et Constant Laurent, condamnés par défaut mercredi dernier, le premier pour outrages et rébellion contre les agents de l'autorité et le second pour outrages, délit commis au cimetière Montmartre, avaient formé opposition contre ce jugement. La cause est revenue contradictoirement à l'audience de ce jour à la 6^e chambre correctionnelle. M. Picard a présenté la défense de M. Laurent ; M^{re} André Rousselle, celle de M. Robinet. Le

qu'ils ont embrassée. Nous avons fait bien des vœux pour leur succès au Concours de Paris ; nous nous sommes réjoui sincèrement avec tous nos compatriotes, le jour où leur triomphe a été un fait accompli. Qu'ils marchent toujours en avant ! sans doute, ils sont, à leur manière, des *lauréats du travail*, selon l'expression de Berlioz ; et, il ne faut point se le dissimuler, le succès de Paris est le plus grand qu'ils puissent ambitionner. Il est un terme à toutes les aspirations ! Nous ne saurions comparer les éléments de leur association à ceux de milieux plus propices ; d'ailleurs nous ne saurions comparer leur association modeste à ces arbres gigantesques destinés à projeter au loin des rameaux magnifiques ; nous la comparerions plutôt à ces arbres de demi-grandeur robustes et féconds, qui prolifèrent à l'entour le charme de leur ombrage et de leur parfum, et donnent avec régularité leurs fruits bienfaisants, mais n'est-ce rien que de prendre ses délassements journaliers dans une occupation qui vous plaît et qui plaît à ce qui vous entoure !... Notre ambition pour vous désormais serait que vous demeurassiez toujours ce que vous avez été dans le passé, ce que vous êtes aujourd'hui ; que vous demeurassiez dignes de vous-même. Vous pouvez faire plus que l'homme de l'âge mûr, plein de force et de santé, heureux de son présent et qui s'efforce vainement de le retenir pour le garder toujours... il faut savoir garder votre niveau ! cela demande encore du zèle et de la volonté ; vous avez l'un et l'autre. Vous aurez mérité l'estime et la reconnaissance de tous. X.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 413^e livraison

Voyage en Espagne, par MM. Gustave Doré et Charles Davillier. (1862. — Dessins inédits de Gustave Doré ; texte inédit de M. Charles Davillier.) Bureaux, 13 rue Drouot, Paris.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.
12	Jeudi.	s Gausbert.	Castelnau, St-Sozy.
13	Vendr.	se Lucie.	St-Pantaléon, St-Pierre-Toirac, Lavercaillère, Souillac, Montcabrier.
14	Samed.	s Ursisse.	

Ⓟ P. Q.	le 4, à 10 h. 30 m. du matin.
Ⓟ P. L.	le 11, à 0 h. 19 m. du soir.
Ⓟ D. Q.	le 18, à 3 h. 44 m. du matin.
Ⓟ N. L.	le 25, à 11 h. 48 m. du soir.

défenseur avait posé des conclusions tendant à faire déclarer que M. Robinet ne connaissant pas l'agent qu'il avait renversé, s'était trouvé dans le cas de légitime défense.

— Les prévenus avaient fait citer à décharge MM. Etienne Arago, Léopold Leclanché, le pasteur Montandon, Herold avocat à la cour de cassation.

— Le tribunal a rendu un jugement qui déclarant les conclusions de M. Robinet non recevables, a condamné ce prévenu à 2 mois de prison (un mois de moins que mercredi dernier) et M. Laurent à un mois de la même peine.

— Le bruit de la mort de M. de Lamartine, qui a circulé hier à Paris, est heureusement démenti. La maladie de l'illustre poète n'inspire pas de sérieuses inquiétudes.

— Le jeudi 14 de ce mois, à 2 heures, l'Académie des Beaux-Arts tiendra sa séance solennelle annuelle, sous la présidence de M. Lefuel. Dans cette séance on entendra M. Beulé, secrétaire perpétuel, lire une notice historique sur Ingres et ses œuvres.

Pour extrait : A. LAYTOU.

De l'œuvre du Catholicisme en Pologne. (Huitième compte-rendu).

OPÉRATIONS DE LA TROISIÈME ANNÉE (Novembre 1866. — Novembre 1867.)

Paris, 15 novembre 1867.

L'Œuvre du catholicisme en Pologne, fondée à Paris à la fin d'octobre 1864, vient d'accomplir la troisième année de son existence. Nous allons mettre sous les yeux du public l'exposé sommaire de ses opérations depuis le mois de novembre 1866.

Les dépenses et les recettes, comparées à celle des deux années précédentes, présentent des différences considérables, et, comme nous devions nous y attendre, de notables diminutions. Ainsi les recettes totales ne s'élevaient qu'au chiffre de 24,321 fr. 70 c. ainsi décomposé :

Recettes diocésaines... 13,455 fr. 50 c.
Recettes particulières... 11,068 20

Total des recettes 24,521 fr. 70 c.

Et tandis que l'année précédente, nous avions distribué la somme de 127,381 fr. 50 c., cette année, le total de nos dépenses ne s'élève qu'au chiffre de 44,810 fr. 75 c.

Ce chiffre, on le voit, dépasse encore de 19,289 f. 05 c. celui de nos recettes. Aussi faut-il nous applaudir de la prudence qui avait déterminé notre Conseil d'administration à constituer un fond de réserve sur les recettes considérables des deux premières années. Grâce à cette sage précaution, nous avons encore pu cette année secourir un grand nombre de misères, favoriser des œuvres importantes, et secondar les efforts si méritoires des émigrés polonais qui ont cherché dans le travail des moyens assurés et honorables d'existence.

Cette dépense totale de 44,810 fr. 75, se détaille ainsi qu'il suit :

Subsides mensuels continués aux étudiants jusqu'au mois de décembre 1867... 8,245 fr. 75
Secours donnés aux apprentis 4,911 »
Secours donnés aux familles 1,940 »
Secours donnés aux blessés. 2,022 75
Œuvres religieuses... 5,200 »
Départs... 5,670 »
Secours divers, donnés principalement aux Polonais arrivés à Paris pendant le cours de cette année... 16,554 50
Dépenses administratives, traitement d'un secrétaire, location du bureau, frais d'impression et d'affranchissement... 2,267 50

Total... 43,810 fr. 75

Pendant cinq mois (de novembre 1866 à mars 1867) nous avons continué à allouer aux étudiants des diverses écoles publiques un subside mensuel. Après l'avoir progressivement réduit, nous avons été mis dans la douloureuse nécessité de le supprimer complètement. Cette mesure longtemps ajournée aurait pu avoir pour conséquence d'interrompre et de briser sans retour des études sérieuses, héroïquement et persévérément continuées à travers mille privations et mille souffrances. Heureusement la Société charitable des Dames polonaises de l'Hôtel Lambert a bien voulu, sur notre demande, admettre sur ses listes ceux de ces jeunes gens qui nous paraissent les plus dignes de cette faveur. D'après une enquête faite récemment, le nombre des étudiants polonais qui ont fréquenté cette année les écoles publiques de Paris a été de 450. Presque tous ont passé d'une manière satisfaisante leurs examens de fin d'année. Sur ce nombre, 5 ont pris le grade de docteur en médecine, 2 celui de licencié en sciences, 3 ont terminé complètement leurs cours à l'École des ponts-et-chaussées, 6 à l'École centrale, 4 à l'École de commerce. À l'École Impériale de dessin, c'est un Polonais qui a obtenu le 1^{er} prix pour la gravure sur bois. Les résultats connus des derniers concours pour les Ecoles du gouvernement nous apprennent l'admission de 3 Polonais à l'École d'application de Metz, de 4 à St-Cyr, de 7 à l'École des ponts-et-chaussées, de 3 à l'École centrale des arts et manufactures, et de 4 à l'École navale de Brest. Les efforts de ces jeunes gens pour se préparer aux carrières libérales, administratives ou industrielles sont d'autant plus méritoires, nous le répétons, que beaucoup d'entre eux sont encore à lutter avec les difficultés de notre langue, et ont dû s'imposer des privations quotidiennes, fort peu compatibles avec un travail assidu. La plupart des étudiants en effet vivent avec 53 francs par mois.

On peut encore estimer à environ 1,200 le nombre des réfugiés polonais de l'émigration de 1863 habitant actuellement Paris. Sur ce nombre, il y en a 77

qui se trouvent hors d'état de pouvoir jamais gagner leur vie, soit à cause de leur âge avancé, soit à cause de leurs blessures.

La bienveillance du gouvernement autrichien a permis cette année à 214 émigrés polonais d'aller s'établir en Gallicie. Nous avons favorisé le plus possible ces retours en terre polonaise, et ils expliquent le chiffre considérable pour lequel les départs figurent dans le chiffre total de nos dépenses.

Malheureusement, le nombre des nouveaux émigrés arrivés cette année à Paris a presque compensé celui de leurs compatriotes admis à rentrer en Gallicie. Nous mentionnerons spécialement 417 Polonais venus du Mexique et 135 d'Italie par suite du retrait de leurs subsides. Sur ce nombre, 55 seulement, après avoir passé quelque temps en France, sont allés s'établir en Algérie. La situation précaire de ces nouveaux venus, la plupart du temps dénués de toute espèce de ressources, nous a occasionnés, principalement pendant le mois de mai, de juin, de juillet et d'août, des dépenses considérables.

L'affluence des étrangers attirés à Paris par l'Exposition universelle a permis à quelques-uns de nos émigrés de se créer des industries lucratives, mais passagères. En revanche, la cherté croissante des loyers et des denrées les plus indispensables s'est fait lourdement sentir, principalement aux familles composées de plusieurs personnes. Aussi avons nous la douleur de voir plusieurs d'entre elles absolument dénuées de tout à l'entrée de l'hiver.

Plusieurs communautés religieuses ont continué à nous prêter le concours le plus empressé en adoptant de jeunes Polonaises et en se chargeant complètement des frais de leur éducation. Nous exprimerons une reconnaissance toute particulière à la communauté des Dames des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie à Paris, rue de Douai, et à celles des religieuses Augustines de Valognes, diocèse de Coutances. Depuis un an cette dernière congrégation a bien voulu recevoir sur notre recommandation quatre petites filles, et il nous serait impossible de dire de quels soins délicats et de quelles attentions vraiment maternelles ces enfants sont environnés.

Parmi les œuvres religieuses auxquelles nous avons été heureux de prêter notre concours, nous avons continué à favoriser celles qui touchent de plus près aux intérêts de l'Eglise de Pologne. Nous mentionnerons spécialement les missions des Pères Resurrectionnistes à Rome et à Andrinople, l'hospice St-Casimir dirigé à Paris par les sœurs de St-Vincent-de-Paul polonaises, et le monastère des Vistandines de Versailles, uniquement composé de ces vénérables religieuses de Wilna qui, arrivées en France au mois de mars 1865, ont pu, par un concours de circonstances vraiment providentielles, n'être pas séparées et continuer sous la protection d'une même clôture à pratiquer les règles de S. François de Sales.

Nous avons pu aussi, pendant le cours de l'année, faire donner deux missions en province (à Rouen et à Troyes) aux émigrés polonais établis dans ces villes.

Plusieurs des prêtres polonais que Nos Seigneurs les Evêques avaient eu la charité d'accueillir dans leurs diocèses, il y a trois ans, sont partis pour Rome et ont été se mettre à la disposition de la propagande pour les missions de l'Europe orientale. D'autres, par leurs progrès dans la langue française, sont devenus capables de rendre de véritables services à leurs diocèses d'adoption, soit comme vicaires, soit comme aumôniers.

Nous n'ignorons pas que, dans la sphère des intérêts religieux de la Pologne, notre action a été bien restreinte, et cela dans des circonstances où il aurait fallu pouvoir l'étendre aussi loin que s'étendent les épreuves de cette infortunée nation. Personne n'ignore en effet comment de jour en jour a empiré la situation de l'Eglise catholique en Pologne, quels progrès y a faits le schisme secondé par la violence, et par quels moyens on a essayé de consommer une rupture définitive entre cette malheureuse Eglise et le St-Siège centre de la vie du catholicisme. Il y aurait à révéler sur ce sujet les faits les plus navrants, et l'on est consterné à la pensée de l'effroyable attentat qui s'accomplit en ce moment contre la conscience de tout un peuple.

Il est du moins un secours que nous pouvons et que nous devons envoyer aux victimes de cette lâche persécution, c'est le secours de la prière. Il faut faire savoir à tous les catholiques zélés qu'il y a en ce moment en Europe une Eglise que la violence et la ruse essayent de retrancher du tronc commun ; une nation dont on exile les évêques et les prêtres, et dont on confisque les sanctuaires au profit du schisme moscovite. Il faut se représenter au vil les douleurs indicibles de tant d'âmes auxquelles on enlève les seules consolations qui eussent pu les aider à supporter le fardeau des plus dures épreuves. Et, comme aux premiers siècles du christianisme, les fidèles savaient s'unir d'un bout à l'autre de l'Empire romain pour se soutenir dans les crises terribles des persécutions, il faut qu'en nos jours les épreuves extraordinaires de l'Eglise de Pologne provoquent un élan extraordinaire de prière et de charité dans tout le reste de la chrétienté.

Nous ne ferons en cela, du reste, que répondre aux vœux les plus pressants du Souverain-Pontife. Personne n'ignore comment, il y a quelques jours, dans son Encyclique du 17 octobre, au milieu même des plus pressants périls, le Père commun des fidèles a élevé la voix pour recommander de nouveau l'Eglise de Pologne à la sollicitude du monde catholique. Il fait demander à tous les chrétiens, par l'organe de leurs évêques, des prières instantes, « afin que Dieu protège les pauvres persécutés contre » tant d'embûches qui leur sont dressées ; qu'il les » conserve ; les affermisse et les fortifie de plus en » plus dans la profession de la foi, qu'il confonde les » projets impies des hommes ennemis, et en même » temps, pour qu'il retire les persécuteurs de l'abîme » de l'iniquité. »

Il est beau, assurément, et ce n'est pas la première fois que l'Eglise catholique a présenté aux regards étonnés du monde un pareil spectacle, il est beau de voir ce vieillard auguste et désarmé, entouré de toutes parts d'ennemis frémissants, plus sensible aux épreuves de ses enfants qu'à ses propres périls, ému jusqu'au fond des entrailles des complots qui menacent d'éteindre dans un grand peuple le flambeau de la foi, et, du milieu de la tempête qui gronde autour de lui, appeler à tout le reste de l'Eglise au secours de ses bien aimés fils les catholiques de Pologne.

La France, à l'inépuisable générosité de laquelle se confient toutes les infortunes, et dont le glorieux

drapeau protège encore une fois à cette heure le vicaire de Jésus-Christ, ne sera pas la dernière à répondre à ce pressant appel. En soulageant dans leurs souffrances les émigrés polonais qui sont venus se réfugier sur son sol hospitalier, elle n'aura garde d'oublier les épreuves plus grandes encore sous lesquelles gémissent des populations entières placées entre la persécution et l'apostasie. Prier pour ceux qui luttent au loin et qui défendent la cause sacrée de la conscience religieuse et de la foi, c'est encore donner ; c'est ajouter aux aumônes qui permettent de soulager les corps l'inappréciable valeur d'une charité qui relève, console et sauve les âmes.

Le Directeur-général de l'Œuvre,

ADOLPHE PERRAUD,
Prêtre de l'Oratoire,
Professeur d'histoire ecclésiastique
à la Sorbonne. — 11, rue du Regard.

Bulletin Agricole

C'est le cas de dire, avec le minotier et timonier qu'il faut veiller au grain. Pas plus tard que jeudi, on a fait savoir aux députés, et en même temps au public que des chapelets de wagons étaient envoyés en Hongrie, afin d'y prendre les blés achetés par les négociants français et retenus sur place faute de moyens de transport. La Compagnie des chemins de fer l'Est rend là un notable service au commerce et aux populations. Souhaitons que son exemple soit suivi sous un autre rapport ; c'est-à-dire qu'on réduise, ne fût-ce que temporairement les tarifs appliqués au voiturage des grains et farines.

Il est d'ailleurs à observer que, depuis une dizaine de jours, les approvisionnements sont plus forts sur un grand nombre de places. L'explication de ce fait est double : d'abord on n'est pas fâché de profiter des prix rémunérateurs auxquels est tenue la denrée ; ensuite on a à pourvoir au terme du fermage qui tombe entre la Saint-Martin et Noël, avec les menus suffrages traditionnels, chapons de grain, barils de vin, que le propriétaire trouve toujours, celui-ci trop aigre, celui-là trop maigres.

Tellement que les mercures sont, pour le quart d'heure, un peu moins tendues. A Paris, la baisse moyenne est de 1 fr. par sac de blé et de 1, 50 par enclasse de farine. On traite les belles sortes de 90. 50 à 91 fr. (les 157 kil.). Ceci en disponible. Les ventes à livrer de janvier à mars font écart de 88 à 89 fr., preuve qu'on ne s'attend pas à la rareté de la marchandise.

Les avis de l'étranger sont assez contradictoires. Tandis que l'Allemagne, la Belgique, la Hollande ont de forts prix (de 38 à 39 fr. les 100 kil.), l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie nous envoient des cours relativement inférieurs. C'est la preuve du bienfait de la liberté du commerce. Qu'importe d'où vient la manne ? Si elle est abondante, elle se tiendra dans des cours raisonnables.

A l'égard du vin, c'est une autre question. Même au pays méridional, qui s'en défait aisément les autres années, il faut passer par les exigences des détenteurs. A Bercy, à l'Entrepôt, de même qu'en Bourgogne, en Bordelais, en Champagne, en Touraine, en Dauphiné, etc., la hausse est manifeste et obstinée. Le fait est que si 1867 nous a donné de bon vin, il n'en a pas empli, loin de là, les celliers et les caves.

Le marché des spiritueux se ressent un peu de cette fermeté bien prévue des personnes clairvoyantes. Les 3/6 betterave sont à 62 fr. (l'hect.). Les Languedoc de 89 à 90 fr. Il y a quelques reprises dans les Charentes. On traite les « bons bois » de l'an dernier à 100 fr. (l'h.). Ceux de 1865 font contrairement de 110 à 115 fr.

Continuation du calme à l'égard des sucres. Le brut indigène est coté 57.50 (les 100 kil.). Raffiné de 125 à 126. L'épicerie parisienne détaille à 1.30 (le kilo). Ce n'est pas sur cet article qu'elle amassera des rentes.

Les cours s'accroissent sur le marché aux haies. On traite les colzas dépouillés dans les 93.50 à 94 (les 100 kil.). Grains 26 (l'hect.). Les huiles d'olive sont fortement tenus par suite de la faiblesse de la récolte en Provence.

Le commerce du bétail n'en a pas fini avec la concurrence que font à La Villette, Poissy et Sceaux. La Chapelle et Saint-Germain. On ne transforme pas comme un décor d'opéra ou un quartier de Paris, des habitudes séculaires. Ainsi, malgré les arrêtés et les sollicitations, c'est toujours le lundi et le jeudi qui restent les grands jours d'apport et de vente. La quatrième semaine du mois n'a rien offert de particulier. Les prix ont été bien tenus, surtout pour les belles qualités. Les porcs ont un peu regagné : le cours moyen est de 1.20 (le kil.). Resumant les avis puisés dans la presse départementale, nous signalons des arrivages assez importants aux premières foires grasses et des prix auxquels la boucherie se soumet, sauf à se venger plus tard sur le maître d'hôtel ou le ménagère.

Pour extrait : A. Laytou.

On a plus d'une fois annoncé dans les journaux, la prochaine création de timbres d'affranchissement ou plutôt de coût pour les dépêches télégraphiques. Ce moyen de facilitation a été bien étudié par l'administration et finalement adopté. Il était devenu nécessaire, le nombre des dépêches télégraphiques, surtout à l'intérieur, augmentant chaque jour dans des proportions considérables. Voici donc ce qui a été décidé à ce sujet. A partir du 1^{er} janvier prochain, l'administration des lignes télégraphiques mettra à la disposition du public, des *timbres dépêches* destiné à l'affranchissement de la taxe relative à la transmission de toute dépêche intérieure ou internationale. Ces timbres seront : de 25 centimes, couleur rouge carmin ; de 50 centimes, vert ; de 1 fr., chamois ; de 2 fr., violet. La vente des timbres aura lieu par l'intermédiaire des bureaux télégraphiques.

Le 2 décembre courant, un chien, atteint d'hydrophobie, a été abattu à Castelnaud, par MM. Pergot et Via lard. Ce chien en avait mordu d'autres ainsi que deux chèvres qu'on a coté-riés au fer rouge et renvoyés à leurs propriétaires à Albas. Les chiens mordus sont retenus chez leurs maîtres.

La foire de Montcuq, du 4 décembre courant, a été favorisée par un temps superbe. 300 bœufs d'attelage se trouvaient sur le champ de foire. La moitié environ s'est vendue au prix de 5 à 600 fr. la paire. 1,500 moutons ou brebis ont été amenés, la plus grande partie vendue au prix de 18 à 20 fr., aucun bœuf de boucherie ne s'est vendu ; 100 sacs de blé ont été livrés à 29 fr. l'hect. (prix moyen). 80 hect. maïs à 14 fr. ; — 50 sacs de noix à 10 fr. l'hect. ; — 1 quintal de truffe à 1 fr. 50 la livre, 1^{re} qualité ; — La volaille a été vendue de 45 à 50 c. le 1/2 k. ; — les porcs gras ont été livrés à 45 et 50 fr. le quintal.

On nous écrit de Vayrac : L'an dernier, le prix du froment était moins élevé que le prix des cerneaux à mesure égale, d'ailleurs.

De ce moment-ci, le contraire se fait remarquer sur notre marché.

Ce n'est pas le cas, cependant de dire, que la récolte des noix n'ait pas été satisfaisante sous tous les rapports, car la récolte ne laisse cette année, rien à désirer.

Les faibles prix de vente de cette denrée ont, au début de la campagne, affaibli les approvisionnements des marchés.

Sur notre place, à la foire du 17 novembre, il ne s'est vendu que trois cents et quelques hectolitres de cerneaux aux prix variant de 22 à 24 fr. l'hectolitre.

A la foire correspondante de l'an dernier, au même lieu, il s'en vendit six cent cinquante hectolitres au prix variant de 30 à 32 fr. l'hectolitre.

Notre dernière foire 2 décembre, il ne s'est vendu que quatre cent cinquante hectolitres de cerneaux, aux prix variant entre 23 et 24 fr. l'hectolitre.

Sans qu'il y ait de hausse prononcée, on remarque une plus grande fermeté dans les prix à la foire du 2 décembre, qu'à celles qui l'avaient précédée.

Les détenteurs de cerneaux, par leurs faibles apports sur les marchés, donnent à croire qu'ils s'attendent, dans la suite, à des prix meilleurs.

Jusqu'ici la vente des noix a varié entre 7 fr. 75 et 8 fr. 25 l'hectolitre.

Le prix du froment le plus beau, a atteint à la foire de Vayrac du 2 décembre, 32 fr. l'hectolitre ; le seigle 6 fr. ; le maïs 15 fr. 50 ; les pommes de terre 4 fr. 50 ; les châtaignes 7 francs.

La vente de la filasse de chanvre était assez difficile, la plus belle se vendait à peine sur le pied de 1 fr. le kilo.

Les prix des denrées exposées sous la balle de Martel, à la foire du 4 décembre, étaient à quelques variantes près les mêmes qu'à la foire de Vayrac du 2 décembre.

Le marché aux truffes était remarquable,

ant par le fort approvisionnement que par un bon marché de la truffe, dont le prix moyen était de 2 fr. 25 le demi kilo, prix extrêmes 2 fr. et 2 fr. 50.

LE PROJET DE LOI SUR LES VENTES D'IMMEUBLES.

On vient de distribuer aux membres du Corps-Législatif le projet de loi sur les ventes d'immeubles. La partie la plus urgente va bientôt être discutée. Elle s'occupe des ventes judiciaires après saisie; de la licitation des biens de mineurs; des partages des purges d'hypothèques légales ou inscrites, etc.

Ces réformes, impatientement attendues, auront pour but de soulager les petits propriétaires, les mineurs, les créanciers et les débiteurs les moins riches. Elles abrègeront certains délais, rendront la procédure plus rapide, supprimeront beaucoup de frais inutiles, mettront fin à beaucoup d'abus obscurs, à des superfétations nombreuses, à des formalités en désaccord avec le progrès toujours croissant du morcellement des biens; dirigeront mieux les dépenses productives, feront que la justice ne sera plus accusée d'être trop coûteuse par la faute de la loi et du tarif, et allègeront une redondance qui croît en raison inverse de l'importance de l'immeuble.

On organise également des dispositions relatives aux valeurs mobilières. Dans une série

d'articles le projet de loi supprime la formalité du visa, écarte beaucoup de frais frustatoires, remplace en plusieurs circonstances les copies grossoyées par de simples extraits sur papier libre, laisse au tribunal la libre appréciation des modes de publicité, la fixation du nombre de placards, permet aux juges d'ordonner la vente devant un notaire du lieu du principal établissement avec formation des lots de commun accord et leur attribution sans recourir au sort aveugle, qui peut briser l'outil dans la main de l'ouvrier et porter aux co-partageants les plus sérieux préjudices.

Nous reviendrons, en temps opportun, sur le projet de loi dont il s'agit.

ADJUDICATION

Le 16 Décembre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'Hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des ouvrages et fournitures de matériaux à faire pour l'Entretien des Routes Impériales du Lot, pendant les années 1868, 1869, 1870, 1871, 1872 et 1873.

Les Travaux dont il s'agit forment onze lots. (Voir le Journal du Lot du 20 novembre 1867.)

NOTA. — Chaque lot sera soumissionné et adjugé séparément.

Les devis des travaux sont déposés à la Préfecture (Bureau des Travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

6 décembre Grèzes (Barbe-Marguerite), rue Brives.

Décès.

- 5 — Enfant du sexe masculin présenté sans vie des époux Richard et Calmon.
5 — Enfant du sexe féminin présenté sans vie des époux Richard et Calmon.
6 — Layrou (Marie-Pascalette), 20 mois, rue Darnis.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

L'annuaire encyclopédique du 19e siècle 1861 (grand in-8°, 10 fr.), après avoir rendu compte des travaux de M. Berthé et des expériences médicales, qui ont mis en évidence les remarquables propriétés de la Codéine, ajoute : « De tous les médicaments préconisés contre les toux rebelles et fatigantes, de la phthisie pulmonaire, la bronchite, les rhumes, etc, la Codéine est le plus efficace. M. Berthé

en a popularisé l'emploi sous forme de Pâte et de Sirops, et son nom est désormais inséparable de ce nouveau médicament.

Pour venir en aide aux personnes embarrassées dans le choix des ouvrages à donner en étrennes. MM. Furne, Jouvot et Co, éditeurs à Paris, viennent de publier un magnifique catalogue illustré, qu'ils adressent franco contre toute demande affranchie.

Ces éditeurs viennent de mettre en vente la 2e série de l'Histoire de France populaire par M. HENRI MARTIN. L'ouvrage complet, illustré de plus de 500 gravures, formera environ 20 séries de 80 pages, à 1 fr. 10 (envoi franco). Spécimen gratis sur demande affranchie.

LES TROIS OUVRAGES DU DOCTEUR JOZAN

- A l'usage des gens du monde :
1o Traité des maladies des voies urinaires de l'homme, 12e édition, 1,000 pages, 304 figures anatomiques.
2o Traité d'épuisement prématuré, 4e édition, 650 pages.
3o Traité des maladies des femmes, 1 volume, 800 pages, 203 figures anatomiques.
Chaque ouvrage, prix : 5 fr. ; poste, 6 fr. — L'auteur, docteur JOSAN, 182, rue de Rivoli, et ANIÉRE, éditeur, 4, rue Dupuytren, à Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layrou



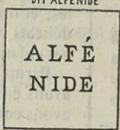
ORFEVRIERIE CHRISTOFLE

MANUFACTURES : A PARIS, rue de Bondy, 56; — A CARLSRUHE GRAND-DUCHÉ DE BADE.

Dès le début d'une industrie que, seuls, nous avons créée en France, nous avons compris que l'avenir de l'orfèvrerie argentée résidait tout entier dans les soins apportés à sa fabrication, la régularité du titre de l'argenterie, et la garantie des produits par nos marques de fabrique. — Le succès obtenu n'a fait que nous affirmer dans la voie que nous avons suivie en fabriquant de bons produits, au meilleur marché possible, aussi, quelle que soit la concurrence qui nous soit faite, nous en maintiendrons le titre et la qualité. Nous appelons l'attention du public sur l'abus qui se fait journellement de Notre représentant est : à Cahors, MM. Mandelli, frères.

notre nom et de nos tarifs. Pour le prévenir, nous prions les consommateurs de nos produits de n'acheter que des objets revêtus des poinçons de notre Société, dont l'un porte le nom CHRISTOFLE en toutes lettres, et l'autre, dans une forme carrée, un poinçon ovale avec les inscriptions ci-contre. — La meilleure garantie pour ceux qui n'ont pas de fournisseur attitré, est de s'adresser à nos représentants dont nous donnons le nom et l'adresse dans les journaux de chaque localité.

POINÇON DU MÉTAL BLANC DIT ALFÉNIOE



CHRISTOFLE ET Co.

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE UN ÉTUDE D'AVOUÉ Près le Tribunal de 1re Instance de Gourdon (Lot). S'adresser à M. Buny, président de la Chambre des avoués, à Gourdon, qui en est le titulaire.

BIBLIOGRAPHIE

LES JARDINS, HISTOIRE ET DESCRIPTION, par Arthur Mangin; illustration par Anastasi, Daubigny, Foulquier, François, Freeman, Giacomelli et Lancelot. — Un splendide vol. in-f° : richement cartonné, 100 fr. — Chez Alfred Mame et fils, éditeurs à Tours; et chez tous les libraires du département.

L'art des jardins remonte à la plus haute antiquité. Le désir d'embellir la nature, de la façonner à sa guise et de l'approprier à ses goûts, a été de tout temps pour l'homme une source de jouissances. Cet art a fait naître, à toutes les époques et chez tous les peuples, principalement chez les modernes, de nombreux ouvrages didactiques; il a inspiré des poètes; il a eu ses idylles et ses épopées. Mais il lui manquait un historien; le tableau de ses progrès, de ses variations suivant les pays et les climats, de sa civilisation, dirons-nous, ce tableau restait à faire.

C'est l'histoire des jardins que vient d'entreprendre M. Arthur Mangin, secondé par cette érudition et ce talent descriptif dont il a donné des preuves dans plusieurs ouvrages scientifiques, et qui l'ont classé parmi nos meilleurs écrivains. La tâche était ardue : il ne s'agissait pas seulement de choisir parmi les parcs existant de nos jours les spécimens les plus remarquables, quoique ce choix fût déjà d'une nature assez délicate; il fallait aussi, et c'était là la partie la plus difficile de l'œuvre, reconstruire, à l'aide de matériaux épars ou défectueux, de souvenirs de

voyageurs ou de documents archéologiques, des monuments de l'art des jardins dont parfois la description était à peine indiquée. Grâce à des recherches infatigables et à d'heureuses découvertes, M. Arthur Mangin a pu accomplir son labeur, rude quoique attrayant.

Mais un pareil livre fût demeuré fort incomplet, si le crayon n'eût prêté à la plume un large concours, si en regard du récit historique le lecteur n'avait eu la représentation artistique de l'objet décrit, s'il n'avait en quelque sorte vu s'agiter le feuillage des arbres et senti le parfum des fleurs. Cette partie de l'ouvrage, confiée à un groupe de nos plus célèbres paysagistes, exécutée avec cette généreuse émulation qui enfante les chefs-d'œuvre, et habilement reproduite par la gravure, nous promène successivement à travers les jardins de l'antiquité, ceux du moyen âge et de la renaissance, et nous présente l'art moderne dans toute sa splendeur.

La typographie, chargée de mettre en œuvre ces précieux éléments, ne devait pas manquer à sa mission et rester inférieure à son rôle. Le magnifique volume que MM. Alfred Mame et fils viennent d'offrir aux juges de l'exposition et au public connaisseur a été réputé digne des grandes productions de leurs presses qui l'avaient précédé; il a concouru à leur faire décerner le grand prix, cette récompense exceptionnelle et unique dans leur industrie.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

PHARMACIE LACOMBE DULAC SUCCESSEUR

SUR LES FOSSES A CAHORS CORS AUX PIEDS, ŒIL DE PERDRIX, DURILLONS GUÉRISON ASSURÉE SANS AUCUNE SORTIE D'OPÉRATION, PAR LE TOPIQUE DULAC. PRIX DU TOPIQUE, 1 f. 50 c.

Liqueur Vineuse dite Essence Bordelaise POUR L'AMÉLIORATION DES VINS DE TABLE Cette liqueur donne aux vins du velouté et un bouquet des plus agréables de vin du Médoc. Prix du flacon pour deux barriques 1 fr. 25.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

MARBRERIE ITALIENNE

DE SECONDO PASQUINO

ANCIEN CONTRE-MAITRE DE M. BRETON, A CAHORS. M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés. Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE MAISON GREIL

CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournoy, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

TBLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layrou, rue de la Mairie, à Cahors.

Le propriétaire-gérant A. LAYROU

DU CANCER

et de sa CURABILITE SANS OPERATION, par le D. CABARET.

En vente chez J. MASSON, libraire, rue de l'Ancienne-Comédie, 26, et chez l'auteur, 89, rue du Cherche-Midi, à Paris, 3 fr. 50 c. — TRAITEMENT SPÉCIAL (SANS OPÉRATION) des tumeurs : — lipomes ; — kystes ; — hydarthroses, etc., etc. — Maison de santé à Billancourt.

A VENDRE D'OCCASION

DEUX PETITES VOITURES

A QUATRE ROUES

dont une essieu à patente, et son harnais, une paire harnais de timons, garniture en cuivre doublé, n'ayant servi que quatre fois ; un Bréake neuf, harnais fins et ordinaires, et tout ce qui concerne la Sellerie et la Carrosserie. S'adresser, Galerie de Fontenille, à Emile Escudé, carrossier.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Guérison de l'Epilepsie

La brochure du D. DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le GALIUM PALUSTRE cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. VIDAL, pharmacien de 1re classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

A LOUER

1o UN APPARTEMENT

AU 2o ÉTAGE

2o UN MAGASIN

rue Fénelon, à Cahors.

MAISON DU DOCTEUR GULHOU

Médaille d'or. — Prix de 46,000 fr. A l'usage pour travaux scientifiques

QUINA LAROCHE

SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS Cet ELIXIR, tonique et reconstituant, convient aux natures délicates ou affaiblies; il modifie très-vite l'anémie, la chlorose, les gastralgies et les affections fébriles.

Le flacon : 5 fr. — Le demi-flacon : 3 fr. DÉPÔT A PARIS, RUE DROUOT, 45; à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

Etablissement Horticole

Vincens, Pépiniériste,

PRÈS L'ÉVÊCHÉ, CAHORS (LOT). Grand assortiment d'arbres fruitiers d'agrément et d'ornement; Plantes de serre et de pleine terre; Graines potagères, fourragères et de fleurs.

Le tout dans les 1er choix et à des prix très-modérés. Entrée libre dans l'établissement.

NÉVRALGIES

GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉVRALGIQUES DU D. CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS